

PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE BOLTON OUEST
AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITE

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRESENTES DONNE PAR LE SOUSSIGNE
DIRECTEUR GÉNÉRAL / SECRETAIRE-TRESORIER DE LA SUSDITE
MUNICIPALITE, QUE:

Aux personnes intéressées par le projet de règlement modifiant le règlement du plan
d'urbanisme.

AVIS PUBLIC

Lors d'une séance de conseil municipal, le conseil a adopté le premier projet de règlement
#271-1-2016, relatif à la mise en œuvre de la Loi sur l'accès à l'information.

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT #271-1-2016
MODIFIANT LE RÈGLEMENT #271-2008 VISANT À
INTÉGRER UN CADRE D'ÉVALUATION DES EAUX DE
RUISSELLEMENT, LE CADRE D'ÉVALUATION DES EAUX DE CONSERVATION

1. Une assemblée publique de consultation sera tenue au Hôtel de
Ville, 9 chemin Town Hall, Bolton-Ouest. À cette assemblée,
l'inspecteur municipal expliquera le projet de règlement aux personnes
& organismes qui désirent s'exprimer.
2. Le projet de règlement peut être consulté au bureau municipal au 9 chemin Town
Hall à Bolton-Ouest durant les heures d'ouverture, soit du mardi au jeudi, de 9h à
16h00.
3. Le projet ne contient aucune disposition propre à un règlement susceptible
d'approbation référendaire.
4. Le projet #271-1-2016 ne contient pas de dispositions qui créent de nouvelles
zones sur le territoire de la municipalité de Bolton-Ouest.
5. L'objet du présent règlement est d'assurer la conformité du plan d'urbanisme avec
les dispositions du schéma d'aménagement de la MRC.

Donné à Bolton-Ouest, ce 14 juillet 2016

Philippe De Courval

Directeur général
Secrétaire-trésorier